

# MONTGEARD

# ENSEMBLE



# Sommaire

Informations municipales Un nouvel adjoint	page 1
Le mot du maire	page 2
Le bilan financier Le budget/Les impôts Les tarifs d'assainissement	page 3
Le budget communal 1996 Vue d'ensemble	pages 4/5
Le budget d'assainissement 1996 Vue d'ensemble	pages 6/7
L'école Le regroupement pédagogique La garderie et la cantine Le soutien de l'enseignement	pages 8/9
Montgeard sur internet ANPE/ASSEDIC Vacataires Construction de 8 logements	page 10
Plans logements HLM	page 11
Plan passage autoroute	page 12
Autoroute Toulouse Pamiers Aimé Ramond/Amicale culturelle	page 13
Travaux de voirie Un nouvel atelier municipal Terrain de pétanque	page 14
Transformateur électrique A l'église Dégâts dus au vent Curage de ruisseaux	page 15
Collecte et traitement des déchets "ménagers et assimilés"	page 16
Déchetterie/ Conteneurs	page 17
Enquête sur l'épicerie Village fleuris Les permanences du canton	page 18
Les permanences du canton Le conciliateur	page 19
L'agriculture et la forêt Les pompes funèbres	page 20

## Informations municipales

Téléphone et fax mairie :  
05.61.81.34.74

Permanence du maire :  
les samedi, de 10 heures à 12 heures

Ouverture du secrétariat :  
le lundi,  
de 13 heures 30 à 17 heures  
le mardi,  
de 13 heures 30 à 16 heures 30  
le vendredi,  
de 13 heures 30 à 16 heures 30

## Un nouvel adjoint

A la suite du décès de Monsieur Léon MAS-SICOT, le conseil municipal a dû procéder à une élection partielle afin de pourvoir à son remplacement.

Monsieur Claude MASSICOT, conseiller municipal depuis 1983 a été élu, à l'unanimité, 3ème maire adjoint.

Le nouveau bureau du conseil municipal est désormais composé ainsi :

Maire :  
Monsieur André ROOU  
1er maire adjoint :  
Monsieur Jean-Luc PEPIN  
2ème maire adjoint :  
Monsieur Patrick ROOU  
3ème maire adjoint :  
Monsieur Claude MASSICOT

## Le mot du maire

**C**e bulletin municipal a du retard. En effet, il traite principalement de l'année 1996. En principe la périodicité est annuelle et j'espère que nous pourrions reprendre ce rythme malgré le travail de plus en plus important qui nous est demandé.

Toujours plus avec toujours moins, c'est ainsi que l'on pourrait résumer le problème posé aux communes. En 1996 et en 1997, la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat n'a augmenté que de 0,65% par an. Pour équilibrer les budgets nous avons dû voter une hausse des taux d'imposition de 4% et 3% respectivement pour ces deux années. S'il est vrai que chaque collectivité doit faire un effort pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés, le taux de variation des dotations ne devrait pas être inférieur au taux de l'inflation. Dans le cas contraire et selon les principes des vases communicants, cela se traduit par un transfert de charge des impôts d'Etat (en particulier sur le revenu) vers les impôts locaux. La masse des prélèvements ne change pratiquement pas, mais la répartition entre les contribuables n'est plus la même et la responsabilité des augmentations est renvoyée sur les élus locaux. J'espère que pour 1998, les communes et surtout les plus petites feront l'objet de plus de considération de la part de l'Etat.

Dans le droit fil de nos engagements, l'école reste l'une de nos principales préoccupations. 1998 devrait voir la création d'une troisième classe à MONTGEARD dans le cadre du regroupement MONTGEARD-GIBEL. L'union fait la force, l'école se structure et offre aux habitants des deux communes un service public scolaire de plus grande qualité. A chacun de le préserver et de le défendre, la vie de nos villages en dépend en grande partie. Quelle chance pour nos enfants de pouvoir fréquenter une école rurale à proximité de leur domicile. Quel atout pour leur avenir et leur équilibre dans le monde difficile qui les attend.

En ce qui concerne les locaux, de gros travaux ont été réalisés. Cet effort se poursuivra en fonction des possibilités financières, dans le but de remettre les bâtiments à la hauteur des besoins et des enjeux actuels.

Cette année, en partenariat avec la société HLM "La Cité Jardins", 8 logements seront réalisés sur le terrain de l'ancien hangar métallique qui vient d'être démoli. Outre le côté esthétique que revêt la disparition de cette "verrue", nous avons la volonté, conforme à nos engagements de favoriser la vie en gardant ou en accueillant des familles jeunes.

L'épicerie nous manque, l'enquête réalisée démontre que vous êtes en majorité à le penser. Ce commerce était aussi un lieu de rencontre, d'échange et de dialogue. Le conseil municipal a la volonté d'aider à sa réouverture. Seule des contraintes financières pourront le faire renoncer.

L'autoroute TOULOUSE-PAMIERS a été déclarée d'utilité publique. Plusieurs réunions ont eu lieu avec la société ASF. Nous avons veillé à ce que chaque personne concernée puisse défendre ses intérêts. Un remembrement aura lieu sur la partie sud de la commune. Le périmètre mis à l'enquête vient d'être fixé le 10 février 1998. Il s'étendra sur la zone située entre la Hyse et le CD 19. J'ai proposé de ne pas aller au delà afin de préserver le petit parcellaire des versants où subsiste encore un aspect bocager qui fait partie de notre patrimoine. La commission communale, dans sa pluralité, a adopté cette proposition, qu'il en soit remerciée.

Voici bientôt un an Léon MASSICOT, deuxième maire adjoint, nous quittait. Comment ne pas avoir une pensée pour mon ami Léon. Elu depuis 1983, doté d'un caractère fort, il était un des piliers du conseil municipal. Il s'est dévoué sans compter pour son village natal. Toujours disponible, sa porte était toujours ouverte. Son départ laisse un grand vide, mais aussi le souvenir fort d'un homme pour qui l'amitié n'était pas un vain mot.

# Le bilan financier

## Le budget

Les tableaux ci-après vous permettent de connaître par grandes lignes les dépenses et les recettes de la commune à travers :

- le budget qui constitue une prévision ;
- le compte administratif qui est le reflet des opérations réellement effectuées.

### Pour la commune :

Excédent de fonctionnement 96 : 204 730,16 F.  
 Déficit d'investissement 96 : 100 850,29 F.  
 Résultat excédentaire : 53 879,87 F.

### Pour l'assainissement :

Déficit de fonctionnement 96 : 13 979,10 F.  
 Déficit d'investissement reporté : 111 200,89 F.  
 Excédent d'investissement 96 : 68 994,53 F.  
 Résultat excédentaire : 28 227,26 F.

## Les impôts

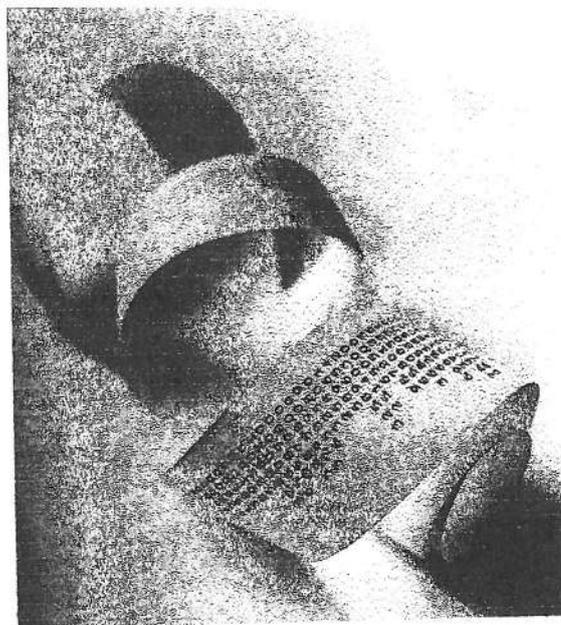
En 1996, les taux d'imposition ont été augmentés de 4%. La dotation globale versée par l'Etat n'a été relevée que de 0,65%, par rapport à l'exercice précédent. Cette façon de faire nous conduira inévitablement à de nouvelles augmentations. Les nouveaux taux sont :

Taxe d'habitation	8,26
Taxe foncier bâti	8,84
Taxe foncier non bâti	54,76
Taxe professionnelle	9,64

## Les tarifs d'assainissement

En 1996, la redevance d'assainissement n'a pas changé :  
 Part fixe : 250 F.; Part mobile : 1 F. le m<sup>3</sup>.  
 En 1997, elle a été relevée comme suit :  
 Part fixe : 250 F.; Part mobile : 1,50 F. le m<sup>3</sup>. Cette augmentation a été décidée pour aller dans le sens de l'équilibre budgétaire du service d'assainissement.  
 Par rapport aux communes voisines, MONTGEARD reste celle où la redevance est la moins chère.

Commune	Part fixe	Part variable
Cagnac	250 F.	2,00 F.
Cintegabelle	520 F.	6,40 F.
Gardouch	373,25 F.	5,72 F.
Montgeard	250 F.	1,50 F.
Nailloux	434,66 F.	4,90 F.



# Le budget communal 1996

## Section de fonctionnement-Vue d'ensemble

Articles	Dépenses	Voté au budget	Réalisé
011	Charges à caractère général	189 155,00	133 670,02
012	Charges de personnel	362 000,00	335 520,66
65	Autres charges de gestion courante	181 950,00	172 516,95
66	Charges financières	22 186,00	21 185,95
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>755 291,00</b>	<b>662 893,58</b>
023	Virement à la section d'investissement	95 060,00	
	<b>Total de la section</b>	<b>850 351,00</b>	<b>662 893,58</b>

Articles	Recettes	Vote du budget	Réalisé
73	Impôts et taxes	354 599,00	346 802,00
74	Dotations, subventions, participation	324 399,00	316 465,16
75	Autres produits de gestion courante	92 500,00	125 463,80
77	Produits exceptionnels	7 249,00	7 289,71
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>778 747,00</b>	<b>796 020,67</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	71 604	71 603,07
	<b>Total de la section</b>	<b>850 351,00</b>	<b>867 623,74</b>
	<b>Excédent de clôture</b>		<b>204 730,74</b>

# Le budget communal 1996

## Section d'investissement - Vue d'ensemble

Chapitres	Dépenses	Voté au budget	Réalisé	Reste à réaliser
001	Déficit d'investissement reporté	98 586,00	98 585,82	0,18
20	Immobilisations incorporelles	32 000,00	27 026,46	4 973,54
21	Immobilisations corporelles	257 000,00	33 495,81	223 504,19
23	Immobilisations en cours	438 509,00	268 797,84	169 711,16
16	Emprunts et dettes assimilées	33 306,00	33 304,64	1,36
27	Autres immobilisations financières	41 915,00	41 915,00	0,00
	<b>Total dépenses</b>	<b>901 316,00</b>	<b>503 125,57</b>	<b>398 190,43</b>

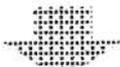
Chapitres	Recettes	Voté au budget	Réalisé	Reste à réaliser
10	Dotations, fonds et réserves	186 691,00	116 129,21	70 561,79
13	Subventions d'investissement reçues	377 650,00	94 231,07	283 418,93
16	Emprunts et dettes assimilées	241 915,00	141 915,00	100 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	95 060,00	0,00	95 060,00
	<b>Total recettes</b>	<b>901 316,00</b>	<b>352 275,28</b>	<b>549 040,72</b>

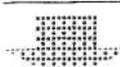
Déficit de clôture

150 850,29

# Le budget d'assainissement 1996

## Section d'exploitation - Vue d'ensemble

Chapitre	Dépenses	Voté au budget	Réalisé
6...		62 248,00	53 489,93
66	Charges financières	79 794,00	79 794,54
68	Dotations aux amortissements, provisions	31 341,00	0,00
006	Autofinancement, compensation section d'investissements	8 181,00	0,00
	 Total dépenses	181 564,00	133 284,47

Articles	Recettes	Voté au budget	Réalisé
70	Ventes produits fabriqués, marchands	116 371,00	56 050,00
74	Subventions d'exploitation	55 593,00	63 255,37
77	Produits exceptionnels	9 600,00	0,00
	 Total recettes	181 564,00	119 305,37

Résultat de clôture	Voté au budget	Réalisé
Déficit d'exploitation de clôture	0,00	13 979,10

# Le budget d'assainissement 1996

## Section d'investissement - Vue d'ensemble

Articles	Dépenses	Voté au budget	Réalisé
001	Déficit antérieur reporté	68 995,00	0,00
13	Subvention d'investissement	9 600,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	64 287,00	64 285,53
23	Immobilisations en cours	171 981,00	0,00
	<b>Total dépenses</b>	<b>320 863,00</b>	<b>64 285,53</b>
Articles	Recettes	Voté au budget	Réalisé
10	Apports, dotations et réserves	81 326,00	81 320,44
13	Subvention d'investissement	115 750,00	36 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	84 266,00	58 165,98
28	Amortissements des immobilisations	31 340,00	0,00
005	Autofinancement	8 181,00	0,00
	<b>Total recettes</b>	<b>320 863,00</b>	<b>175 486,42</b>
	<b>Solde d'exécution</b>	<b>Voté au budget</b>	<b>Réalisé</b>
	Excédent d'investissement de clôture	0,00	111 200,89
	<b>Résultat de clôture toutes sections</b>	<b>Voté au budget</b>	<b>Réalisé</b>
	Déficit de fonctionnement		13 979,10
	Excédent d'investissement		111 200,89
Report	Déficit d'investissement 1995		68 994,53
	<b>Total excédent</b>		<b>28 227,26</b>

# L'école : le regroupement pédagogique

**L** Le regroupement pédagogique MONTGEARD - GIBEL entre dans sa cinquième année. Lors de sa mise en place en 1993/94, l'effectif total était de 32 élèves. Il est aujourd'hui de 44 élèves et, compte tenu du fait qu'il n'y a pas d'enfants scolarisés en CM2, la prévision pour la rentrée scolaire 1998/99 est de 50 élèves.

Ceci nous permet d'espérer l'ouverture d'un 3ème poste à MONTGEARD. Cette création est programmée au niveau de l'inspection académique. Il faut maintenant que cet effectif soit

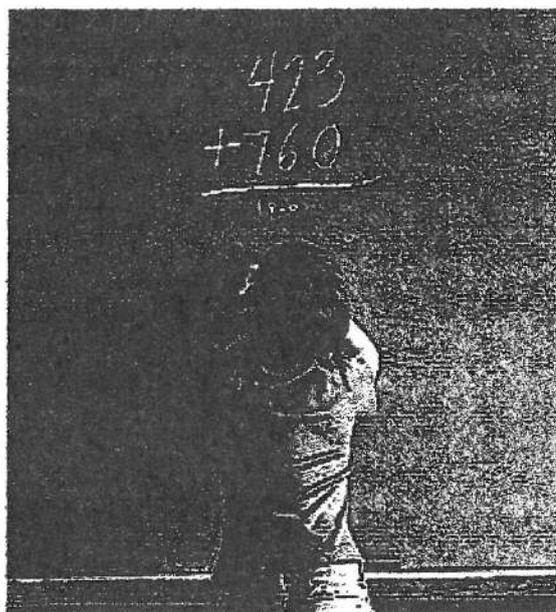
maintenu, en particulier pour le deuxième cycle (CP au CM2), au moins à 27 élèves pour que le poste soit dédoublé.

Chacun doit se mobiliser pour que cette ouverture ait lieu. Elle assurera une meilleure scolarité et une plus grande chance pour l'avenir des écoles des deux villages ■

En ce qui concerne les locaux, des travaux importants ont été réalisés :

- à la cantine : A la suite de

plusieurs observations des services vétérinaires, les locaux de la cantine ont été refaits dans le respect de la réglementation. L'ancien appartement de l'école a été désaffecté et la cantine aménagée dans l'espace des anciennes cuisine et salle à



*Après le pain, l'éducation est le premier besoin d'un peuple (Danton)*

manger existantes. Le plancher a du être refait et l'escalier d'accès à l'étage consolidé. Compte tenu de sa largeur, cela permettra l'aménagement de la future classe (si ouverture) à l'étage, dans l'ancienne mairie.

En 1997, ont été réalisés :

- dans l'espace du petit préau: Un coin sanitaire pour les petits, avec 3 cuvettes WC, une douche et un lave-mains;

- dans l'ancienne classe :

Montant des travaux :	138 000 F.
Equipement (Plonge, lave-mains, hotte aspirante, rayonnage)	22 500 F.
Total H.T. * La T.V.A. est récupérée presque entièrement dans 2 ans	160 500 F.
Subvention conseil Général	96 300 F.
Solde :	64 200 F.
Honoraires architecte T.T.C.	18 300 F.
Part communale totale :	82 500 F.

Un coin sieste, en mezzanine, une salle de restauration et de garderie.

En même temps, le plafond a été consolidé et le plancher revêtu, côté cave, d'un coupe-feu (2 heures) pour isoler l'école de la chaufferie.

Le détail et le coût de ces travaux figureront dans le prochain bulletin. Là, comme pour le chantier de la cantine, les élus, des bénévoles et l'employé communal ont réalisé toutes les peintures et les papiers peints, une partie de la démolition, la mezzanine(avec en particulier la pose d'une poutre de 7

mètres de long qui a nécessité l'aide de douze personnes).

A l'occasion de la cérémonie du 11 novembre, l'école a été ouverte au public; Chacun a pu ainsi découvrir les aménagements réalisés.

En 1998, des travaux seront encore effectués, en fonction des possibilités financières et de l'ouverture de la 3ème classe ■

## Garderie et cantine scolaire

La garderie était gratuite. De nombreux abus ont conduit à rendre ce service payant.

50 F. par mois et par famille (ou, pour les occasionnels, 5 F. par jour et par enfant).

Le prix de la cantine est identique pour les écoles de MONTGEARD et GIBEL:

10,50 F. par repas.

## L'association des parents d'élèves de MONTGEARD-GIBEL

L'association organise dans l'année plusieurs manifestations:

A MONTGEARD : le loto annuel et le carnaval (en collaboration avec l'amicale culturelle). A GIBEL : la fête

## Communiqué

### de l'association pour le soutien de l'enseignement aux enfants malades

*Habilitée par l'Education nationale. Siège : 24 rue Louis Blanc, 31400 TOULOUSE. Téléphone : 61.80.67.20.*

Notre association, créée il y a 6 ans à l'initiative de parents et d'enseignants, se propose d'apporter un soutien scolaire à tout élève touché par la maladie ou l'accident, et dont l'activité scolaire est perturbée. Nous nous déplaçons selon les besoins, à domicile ou dans les établissements hospitaliers.

Le soutien apporté est gratuit. Nos intervenants sont bénévoles, enseignants, professionnels, tous compétents.

Notre association est habilitée par l'Education nationale.

Notre action répond à une triple nécessité :

Pédagogique : éviter le "temps perdu", le redoublement, pour ne pas ajouter à la souffrance

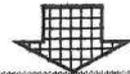
physique une autre souffrance, celle de l'inadaptation scolaire ou du changement forcé d'orientation.

Thérapeutique : tout comme se nourrir ou se soigner, apprendre est un des besoins fondamentaux du jeune qui grandit;

Humaine : aller à la rencontre du jeune qui souffre, s'ennuie, est souvent isolé et, par le truchement de l'enseignant, restituer un peu du milieu de vie de l'élève.

Notre expérience nous oblige à constater que très souvent les parents concernés ignorent notre action ou la découvrent avec beaucoup de retard. Nous cherchons aussi à étendre notre réseau de bénévoles afin de pouvoir intervenir dans tout le département, auprès de tous les enfants, quelles que soient la matière et la classe.

Si vous êtes parents d'enfants isolés à cause de maladie, du handicap, de l'accident. Si vous êtes enseignant, en activité ou à la retraite, si vous voulez donner une ou deux heures par semaine,



### Contactez-nous!

Au 61.55.33.42  
ou  
au 61.80.67.20

Permanence :  
2, rue Saint-Jean  
31000 TOULOUSE

## Montgeard sur internet ...

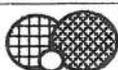
### Montgeard sur le web!

Deux jeunes montgeardins, Alexis et Frédéric, en sont les auteurs. Ils souhaitent commercialiser la vente de sites internet à vocation touristique.

MONTGEARD est en quelque sorte le modèle. Le village y est présenté en français et en anglais, avec des photos couleur.

Cette prestation a été réalisée gratuitement par nos deux concitoyens qui pendant quelque temps offrent ainsi à Montgeard une vitrine sur le monde.

### Boule montgeardine



En 1996, la boule montgeardine vous a proposé :

- une vingtaine de tournois les vendredis soir;
- le concours annuel;
- le tournoi de la fête locale;
- le loto annuel;
- un week-end de détente dans la vallée du Lot.



### Nouvelle procédure

Les inscriptions des demandeurs d'emplois se font désormais à l'ASSEDIC, au lieu de l'ANPE. Ceci afin de raccourcir les délais et de faciliter les démarches.

Dans ce nouveau cadre, depuis la mi-décembre, une antenne de l'ASSEDIC est ouverte, à VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS, place Gambetta.

#### Ouverture au public :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8 heures 30 à 15 heures.

Le mercredi-matin, de 8 heures 30 à 11 heures 30

Un numéro vert a été mis en place pour vous renseigner au :  
**0 800 069 900**

### Vacataires

Mis à disposition par le conseil général de la Haute-Garonne...

Durant l'été, le conseil général, dans le cadre d'actions touristiques, met à notre disposition quelques jeunes vacataires.

Les fleurs et les peintures leur doivent une partie de leur éclat.

## Construction

En 1995, nous avons acquis le terrain. En 1998, les logements vont être construits en partenariat avec la S.A. H.L.M. La cité jardins.

**I**l s'agit de 8 logements, type maisons individuelles jumelées (voir croquis), avec garage et jardin privatifs.

Cet ensemble de 6 T4 et 2 T3 formera un nouveau quartier avec une place publique à l'endroit de l'ancien hangar métallique (démoli) qui assurera une liaison avec l'habitat existant.

Les abords seront réaménagés :

- côté grande rue du Pastel, les conifères seront supprimés et un trottoir large permettra le stationnement des véhicules;

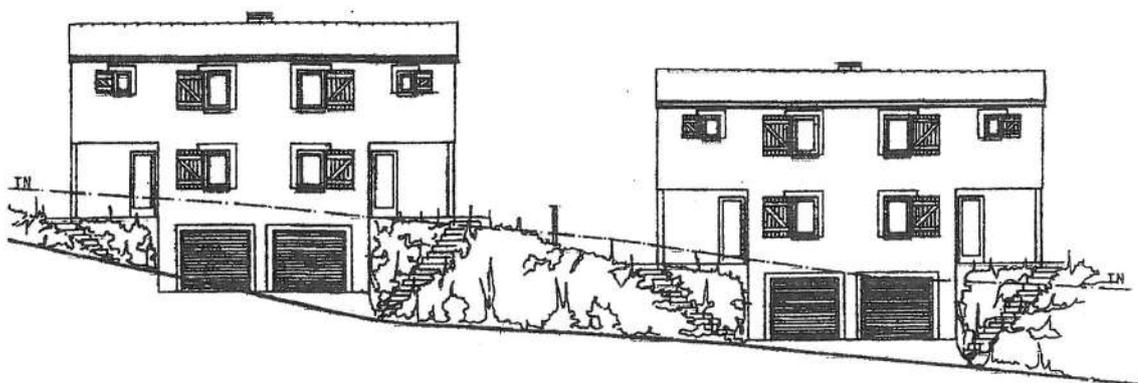
- côté peupliers, les arbres devront sans doute être abattus à cause du chantier, mais ils seront remplacés à l'identique, ou par des arbres de même port pour maintenir l'alignement existant.

Le C.A.U.E. (Conseil en architecture, urbanisme et environnement) a été chargé de réaliser une pré-étude sur l'aménagement des abords et des espaces publics de cet ensemble. Vers le mois de septembre 1998, ces logements pourront accueillir 8 nouveaux foyers avec une priorité pour les jeunes montgeardins et les familles avec des enfants en âge scolaire ■

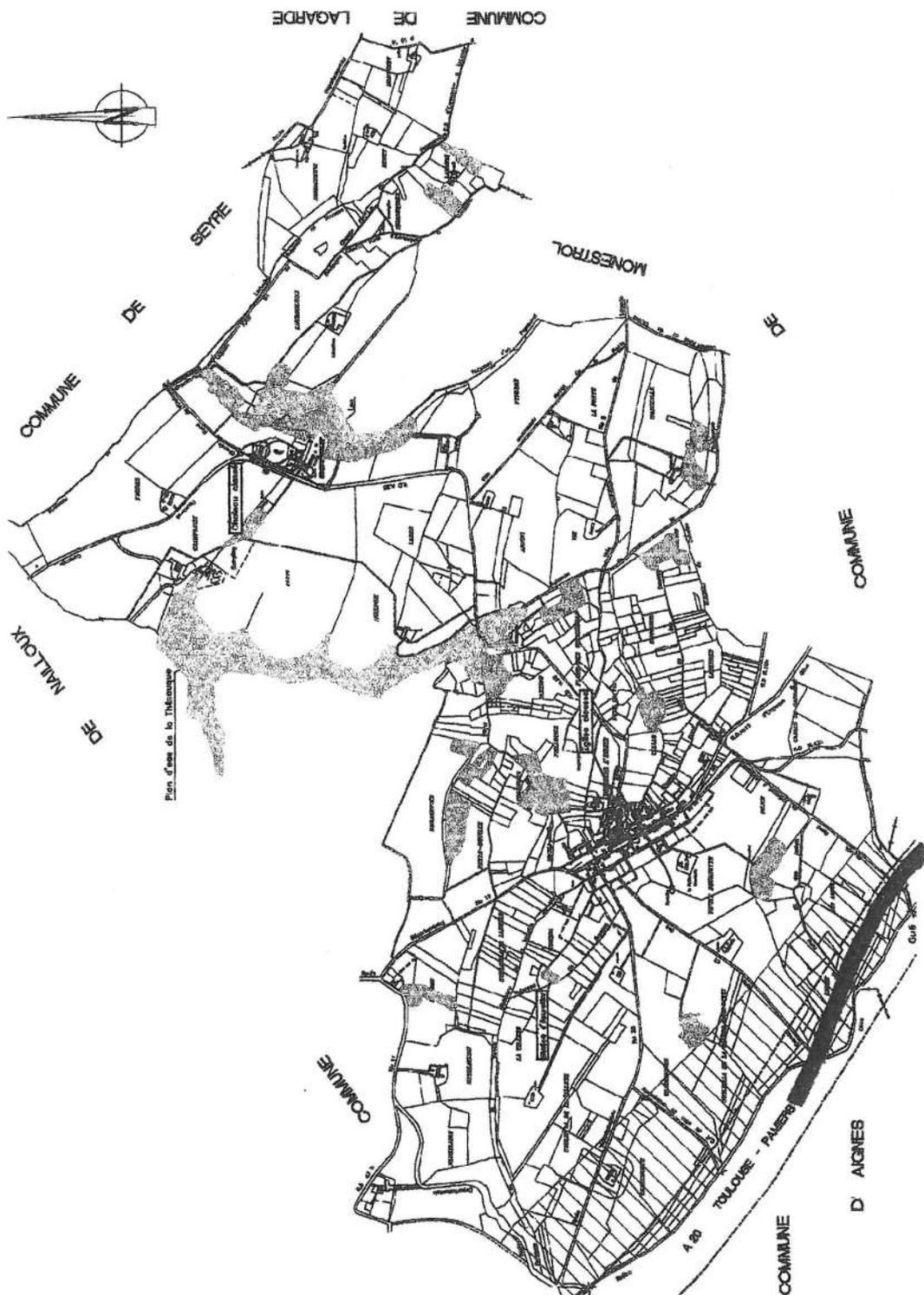
# de 8 logements



Logements 1 - 2 - 3 - 4 :  
Vue en perspective depuis la grande rue



Logements N° 5 - 6 - 7 - 8 :  
Façades sur allées des peupliers



**Plan approximatif du passage de l'autoroute sur la commune de Montgeard**

# Autoroute Toulouse - Pamiers

**D**ans le cadre du passage de l'autoroute, une commission communale d'aménagement foncier (C.C.A.F) a été créée pour décider, dans un premier temps, si oui ou non un remembrement aurait lieu dans la zone perturbée par le passage de l'autoroute. Ce type de remembrement prévu par la loi est entièrement pris en charge par la société concessionnaire (ici, A.S.F, autoroute du sud de la France).

La commission a décidé :

- qu'il y aurait un remembrement;
- qu'elle ne prendrait pas position sur le type et l'étendue de ce remembrement, tant que le tracé définitif du projet sur la commune ne serait pas connu;
- fin 1997, deux réunions ont eu lieu à la mairie de MONTGEARD, à l'initiative d'A.S.F, en présence des membres de la C.C.A.F et des propriétaires et exploitants concernés par la bande d'étude de 300 mètres. L'objet était de déterminer le tracé de la voie sur la commune.

Il en résulte que :

- MONTGEARD sera traversé par environ 800 mètres d'autoroute, en limite des communes d'AIGNES et de CALMONT;
- qu'un ouvrage de franchissement (Pont) sera créé sur l'autoroute au niveau du chemin de Péjon, comme nous l'avions demandé depuis le début de la procédure. Un point positif pour notre commune et tous les exploitants riverains qui empruntent le passage à gué de "Nauriole". Les personnes présentes ont demandé des précisions sur les points suivants :

Passages pour le gibier : Non encore déterminé, mais une

enquête est en cours. La société de chasse a été contactée. De nombreux passages seront réalisés.

Traitement de la Hyse pour diminuer le risque d'inondation : A.S.F nous a affirmé que l'ouvrage serait transparent, d'un point de vue hydraulique. C'est à dire qu'il n'augmentera pas le risque d'inondation. Nous avons exprimé notre regret que ces travaux ne soient pas mis à profit pour améliorer le cours de la Hyse.

Une enquête publique va avoir lieu dans le cadre de la loi sur l'eau; nous ferons valoir nos arguments.

Environnement et insertion de l'autoroute dans le paysage :

A.S.F nous a affirmé qu'un architecte paysagiste a été choisi pour établir le projet. Il nous a répondu qu'il n'y aurait pas d'enquête publique sur ce dossier et que nous n'avions pas compétence à intervenir. Toutefois, ce dossier nous serait présenté pour information.

Suite à diverses rumeurs sur le sujet, le maire a demandé s'il était possible que ce projet soit gelé. A.S.F a affirmé que ce dossier suivait son cours et qu'à aucun moment il n'a été question de l'interrompre.

L'échéancier devrait être à peu près le suivant :

- 2ème trimestre 1998/ Enquête parcellaire;
- 3ème trimestre 1998/ Enquête de police des eaux/Dégagement des emprises;
- 4ème trimestre 1998/ Travaux préparatoires;
- Début 1999/ Démarrage des grands travaux de terrassement, ouvrages d'art, rétablissements des voies de communication;
- Fin 2001/ Mise en service.

## Aimé Ramond

En 1995, l'amicale culturelle de MONTGEARD éditait un livre sur cet enfant de Montgeard, policier résistant, assassiné par la Gestapo en août 1944.



Pour ceux qui souhaitent se le procurer, cet ouvrage est en vente à la mairie, au prix de 70 F.

## Amicale culturelle de MONTGEARD

Cette association a organisé notamment, en 1996 :

Le repas du 3ème âge, suivi d'un bal.

La fête locale.

Le carnaval (En collaboration avec l'association des parents d'élèves).

La castagnade

Le réveillon du jour de l'an.

## Travaux de voirie



### Entretien

Un crédit annuel de 20 000 F. est consacré à l'entretien de la voirie :

- épareuse sur la plupart des chemins;
- point à temps (bouchage des trous dans les rues);
- apport de grave sur les chemins.

En 1996, suite à des dégâts d'orage, ce crédit a dû être abondé pour déblaiement de terre, mise hors d'eau et apport de matériaux sur deux chemins :

- route de Vié : 12 000 F. ;
- chemin de Roquefoulet : 22 000 F.

### Elargissement et prolongement du chemin du Cazal

*(Route du Moulin d'en Haut)*

Une maison a été construite en bordure de cette voie, un permis de construire obtenu et certains propriétaires souhaitent vendre leur terrain. Un apport de "tout venant" a été fait sur la première partie

de la voie pour la rendre carrossable.

Prévu au P.O.S., ce projet en sommeil depuis quelques temps devrait avancer dans les deux ans à venir.

### Acquisition

### Un nouvel atelier... municipal

Le local jouxtant la salle polyvalente était à vendre; compte tenu de son état (sol bétonné, toiture neuve, portail neuf), de sa situation et de sa surface (100 m<sup>2</sup> environ), le conseil municipal a décidé de l'acquérir au prix de :

120 000 F.

Afin de ne pas grever le budget communal, la vente de l'ancien atelier municipal a été décidée simultanément au prix de :

50 000 F.

Une subvention de 50 % a été obtenue du conseil général, ce qui a permis de réaliser cette opération pour un coût particulièrement intéressant :

Achat atelier municipal :	120 000
Vente ancien atelier :	50 000
Subvention 50 % :	60 000
Coût de l'opération pour la commune :	10 000

### Terrain de pétanque

Un projecteur qui avait été vandalisé a été remplacé. Le coffret d'éclairage a également été changé pour un modèle présentant toutes les garanties de sécurité.

## Place de la République - Transformateur électrique

Avec le changement du transformateur EDF, l'aménagement de la place de la République (ancienne mare) a pu être terminé.

Le nouveau transformateur répond à deux objectifs :

- Le premier, d'ordre esthétique : l'ancien était situé au milieu de la place et sa forme constituait une verrue pour l'aménagement envisagé.

- Le deuxième d'ordre pratique : la puissance était limitée compte tenu des nouveaux branchements (maisons renovées) et des 8 logements prévus.

Sa mise en place a permis :

- de l'intégrer dans le talus existant en lui donnant l'apparence

d'un abri de jardin.

- de répondre aux besoins des montgardiens en électricité.

- de permettre la suppression de plus d'un kilomètre de ligne aérienne moyenne tension autour du village ainsi que du transformateur de l'entrée Nord du village (Moulin d'en bas).

Cet investissement pris en charge par EDF et par le syndicat départemental d'électricité, n'a rien coûté à la commune.

L'aménagement de la place a pu prendre fin. Le saule pleureur a dû être abattu pour permettre la réfection des réseaux (électrique et pluvial). Un tilleul a été planté à la place. Les

plantations et l'aménagement des talus ont été réalisés par le chantier d'insertion du SIVOM (dans le cadre du droit à "journées de travail" attribuées aux communes participant à cette action d'insertion).

Une mention particulière pour la jardinière en briques réalisée par les agents de la DDE.

Coût total des deux côtés de la place : **124 700 F.H.T.**

Subvention conseil général (58,15%) : **73 261 F**

Part communale : **51 439 F**

(La TVA est remboursée à la commune dans deux ans).

### A l'église

Comme chaque année, 20 000 F. de crédit ont été consacrés à l'entretien de l'église en 96. Cette somme est subventionnée par le conseil général à hauteur de 50 % (en 97, 60 %). Les travaux ont consisté à la poursuite de la mise hors d'eau de l'édifice :

- Pose de gouttières en zinc;
- Remaniement d'une partie de la toiture des chapelles.

### Carillon

Un contrat d'entretien a été conclu avec la société FRANCE-CARILLON.

Cela permet de faire déplacer plus facilement cette entreprise pour les petits problèmes que connaît cet équipement.

### Dégâts... dus au vent

Le Lauragais est une des régions les plus ventées de France, on s'en serait douté!

Il y a un siècle, en 1895, l'instituteur d'une commune voisine écrivait : "Il y a de moins en moins d'arbres et de plus en plus de vent...".

Si notre homme revenait, il ne pourrait que constater que 100 ans n'ont pas suffi à faire repousser des arbres et que le vent souffle toujours autant.

Le 12 novembre 1995, il a descendu une croix au sommet du clocher.

Le 8 février 1996, c'est la clôture du terrain de tennis qui a été emportée.

Deux dossiers de sinistre ont été déposés auprès de l'assurance de la commune.

Ces demandes ont abouti .

En ce qui concerne la croix, elle a été remise en place.

Pour le terrain de tennis, la clôture a été déposée, mais le conseil municipal a souhaité rénover le revêtement avant sa remise en place. Le dossier est en cours.

### Curage de ruisseaux

A la demande des exploitants agricoles, des curages de fossés et de ruisseaux ont eu lieu en 1996, pour un total de 22 262,76 F. T.T.C. Ces travaux sont subventionnés à 40 % par le conseil général, 60 % restent à la charge des riverains.

La commune instruit tout le dossier administratif.



# Collecte et traitement des déchets "ménagers et assimilés"

La loi du 13 juillet 1992 a fixé des objectifs ambitieux visant à établir une véritable politique des déchets au niveau local.

Trois axes ont été retenus par le législateur :

- l'incitation à une réduction de la production des déchets;
- une nouvelle stratégie de valorisation, à travers le développement du recyclage, du compostage, de la récupération énergétique d'une part, et la généralisation progressive de la collecte sélective, d'autre part;
- l'interdiction de la mise en décharge brute à compter du 1er juillet 2002.

### Une programmation à long terme

Cette programmation est opérée au niveau départemental ou interdépartemental.

Chaque département doit être

couvert par un plan départemental ou interdépartemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Dans le plan de la Haute-Garonne (*Voir plan ci-dessous*), Montgeard -dans le cadre du SIVOM de Nailloux- se trouve dans la zone 3 qui s'étend, en gros, du canton de Villefranche-de-Lauragais au canton de Luchon et englobe des communes de l'Ariège et des Hautes-Pyrénées.

Afin de définir les modalités de traitement et de collecte fixées par la loi de 1992 et de respecter l'échéance du 1er juillet 2002, le syndicat d'études Garonne-Pyrénées a été créé par les collectivités concernées.

Après appel d'offres, le bu-

La zone d'études comprend :  
**557 communes dont :**  
419 en Haute-Garonne,  
96 en Ariège,  
42 en Haute-Pyrénées.

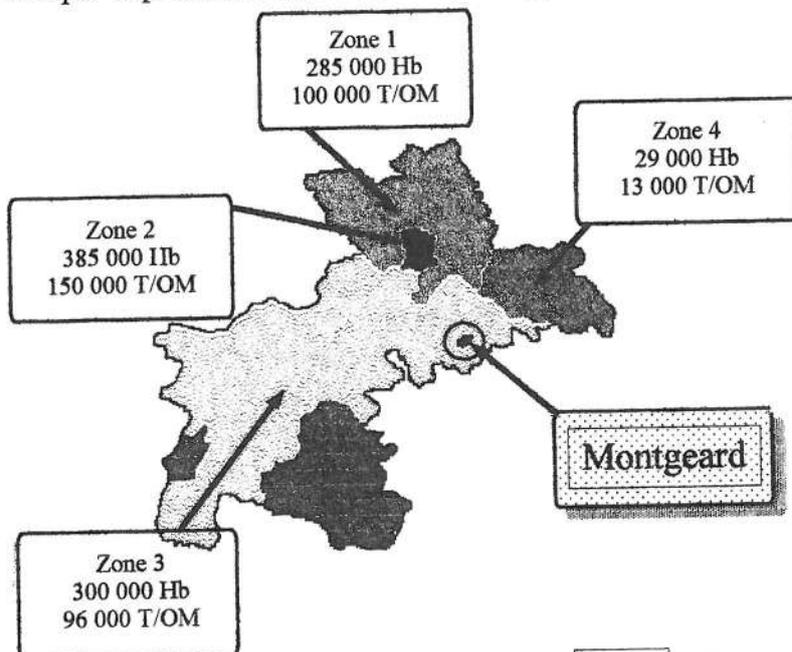
280 300 habitants en 1990  
(Recensement INSEE)  
307 200 équivalents habitants  
en 1996  
(Population de référence)

reau d'études TRIVAIOR-SOL a été chargé de réaliser l'état des lieux et les propositions concernant la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Ce travail est en cours. La première phase a relevé un état des lieux relativement favorable. Malgré cela, une forte augmentation des coûts est à prévoir.

Actuellement, nous sommes, dans la zone d'études, parmi ceux qui ont les coûts de traitement les plus bas. Ils devraient être multipliés au moins par trois.

Des communes du secteur ont déjà mis en place une taxe spécifique sur les ordures ménagères. Le conseil municipal a préféré, pour l'instant, continuer à financer ce service dans le cadre du budget général. Dans les années à venir, dans le cadre de la législation existante, la mise en place d'une taxe couvrant au moins une partie du service sera inévitable.



# Déchetterie

La commune de Montgard est adhérente à la déchetterie du SIVOM de Montgiscard, route nationale 113, "En Rouzaud", 31450 Montgiscard (Tel : 05.62.71.74.54).

En raison des abus commis, le contrôle des accès a dû être renforcé.

Doivent être présentés obligatoirement:

- carte d'identité;
- attestation de résidence, délivrée sur votre demande à la mairie;
- bon d'entrée, délivré gratuitement sur votre demande à la mairie.

Les dépôts sont limités à 1,5 m<sup>3</sup>. Ils sont payants pour les artisans.



## Dépôts autorisés

Papiers  
Cartons  
Gravats  
Encombrants  
Ferraille  
Métaux non ferreux  
Huiles usagées  
Verres  
Déchets verts

## Dépôts interdits

Ordures ménagères  
Pneumatiques  
Déchets putrescibles  
(Exception, déchets verts)  
Peintures, diluants  
Produits chimiques

## Horaires

Particuliers  
Mardi au vendredi,  
de 14 heures à 19 heures  
Samedi,  
de 9 heures à 13 heures,  
14 heures à 17 heures  
Artisans  
Mardi, mercredi, vendredi,  
de 8 heures 30 à 12 heures

## Conteneurs ordures ménagères

Le service de ramassage a constaté :

- que de nombreuses personnes n'utilisaient pas les sacs plastiques qui sont pourtant obligatoires.
- la présence de déchets verts (herbes, branches, etc...), dont le dépôt est interdit et qui encombrant les conte-

neurs.



Merci de respecter le règlement d'utilisation pour le mieux être de tous et pour abaisser au maximum les coûts de traitement.

## Collecte des aérosols

A la suite d'un accident dont a été victime un agent de l'usine d'incinération des ordures ménagères, le SIVOM de Nailloux a décidé de mettre en place une collecte sélective d'aérosols.

Un conteneur a été spécialement mis en place à cet effet, place des Tilleuls, à côté du récup-verre.

Merci de l'utiliser pour une meilleure sécurité des personnels du SIVOM de Villefranche-de-Lauragais.

## Dégradations

### Rue des Peupliers...

La rue des Peupliers est très dégradée, à la suite de travaux d'enfouissement de lignes électriques.

En août 1996, la mairie a protesté auprès d'E.D.F. et demandé réparation. L'assurance "Défense et recours" de la commune a pris en charge le contentieux.

Après un peu plus d'un an, plusieurs courriers et visites sur place, un accord amiable a été conclu avec l'entreprise SESEN, sous-traitant d'E.D.F. qui va effectuer les travaux de remise en état.

Le montant des réparations est estimé à 20 767,32 F. T.T.C.

La D.D.E., assistant technique de la commune est chargée de surveiller la remise en état.



## Les permanences du canton

Député de la circonscription :  
M. Patrick LEMASLE

Nailloux :

Les vendredis 6 février, 13 mars,  
17 avril, 15 mai et 19 juin 1998,  
de 9 heures à 10 heures

Centre culturel du lauragais

Nailloux :

Le mercredi,  
de 14 heures à 16 heures

Assistante sociale :  
Mme. HYACINTHE  
(régime général)

Nailloux :

Le jeudi,  
de 9 heures 30 à 12 heures

Mme. LAMBERT  
(régime MSA)

Le mercredi,  
de 9 heures 30 à 12 heures

Au centre médico social

ASSEDIC/ANPE

Villefranche-de-Lauragais

Lundi, mardi, jeudi, vendredi,  
de 8 heures 30 à 15 heures

Mercredi,  
de 8 heures 30 à 11 heures 30

## Urgences

Gendarmerie	05 61 81 30 17
SAMU	05 61 49 33 33
Pompiers	18
EDF	05 61 50 62 75

## Le point sur la conciliation dans le canton

Depuis plus d'un an en poste comme conciliateur du canton de Nailloux, il m'apparaît utile de faire le point sur la conciliation dans le canton.

En 12 mois d'exercice, le conciliateur a été saisi 42 fois, concernant :

- des créances : 3
- familiaux : 4
- de travail : 3
- de relations propriétaire-locataire : 11
- de voisinage : 3
- divers et renseignements : 18

C'est la preuve que la conciliation a son utilité pour la population. Mais il ne faut pas demander plus qu'il ne peut faire au conciliateur.

Le conciliateur n'est pas un juge. Il ne peut condamner.

Il aide les parties à trouver un accord pour mettre fin aux différends. Il leur permet de se rencontrer, de parler de leur litige en personnes responsables. Il dirige les débats et propose une solution. Un accord est ainsi très souvent trouvé.

Le conciliateur est une personne neutre, n'habitant pas le canton et, sans étiquette politique. De plus, il a prêté serment de remplir ses fonctions avec probité et d'observer en tout les devoirs qu'elles imposent, en particulier le secret des problèmes qui lui sont dévoilés.

Marc Thébault

## Les conciliateurs en France

*A votre service, le conciliateur judiciaire.*

Par décret du 20 mars 1978, le ministère de la justice a mis en place des conciliateurs judiciaires dans le département. Sachez profiter de cette institution nouvelle!

Les conciliateurs judiciaires sont à votre disposition pour vous aider à résoudre, sans aucun formalisme ni aucun frais, les différends naissant entre particulier à l'occasion de la vie quotidienne.

Pour obtenir leurs bons offices, aucune formalité n'est requise. Il suffit, soit de se présenter à leur permanence, soit de leur écrire à la mairie où ils

se tiennent en général.

L'intervention du conciliateur judiciaire consiste à entendre les intéressés et à leur proposer une solution équitable pour mettre un terme à leur différend. Si l'accord se réalise, un procès-verbal est rédigé dont un exemplaire est remis à chacune des parties. Cette intervention, entièrement gratuite, accessible à tous, épargnera, dans bien des cas, les tracas, les contraintes et les frais d'un procès. Par sa simplicité, sa rapidité et sa gratuité, cette situation tend à faciliter les rapports entre particuliers, améliorant ainsi la qualité de votre vie quotidienne. N'hésitez pas à vous présenter auprès du conciliateur judiciaire de votre canton, Monsieur Marc THEBAULT.

# L'agriculture et la forêt en Haute-Garonne

(sources D.D.A.F. 31, extraits)

3 arrondissements : Toulouse, Muret et Saint-Gaudens 50 cantons :

588 communes

Superficie : 635 743 hectares

Au 10 janvier 1995 :

984 100 habitants

**Les exploitations agricoles (en 1993) :**

10 230 exploitations :

- de 5 ha :	22,5%
de 5 à 20 ha :	24,4%
de 20 à 50 ha :	30,2%
+ de 50 ha :	22,9%

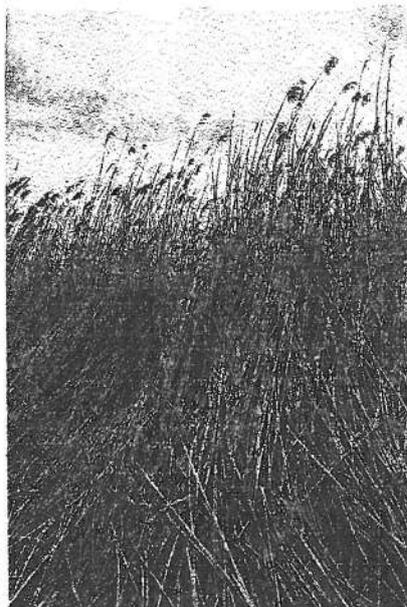
**Les exploitants agricoles (en 1993) :**

- de 35 ans :	11,0%
de 35 à 49 ans :	30,8%
de 50 à 59 ans :	25,4%
+ de 60 ans :	32,8%

**Forêts - environnement**

125 032 ha de forêts, soit un taux de boisement de 19,7% (25,4% France entière).

63 km de haies brise-vent ont été plantés en 1994 (près de 340 km depuis le début du programme).



**Agro alimentaire**

46 entreprises,  
3 447 salariés,  
6 768 millions de chiffre d'affaire

**Enseignement agricole**

Cycle court	914 élèves
Cycle long	687 élèves
Supérieur	346 élèves
Total	1 947 élèves

**Tourisme, loisirs, culture**



255 gîtes ruraux  
119 chambres d'hôtes  
56 terrains de campings (dont 14 à la ferme)  
344 hôtels  
18 plans d'eaux  
4 stations de ski  
17 musées

## Les pompes funèbres

La législation concernant les pompes funèbres est devenue de plus en plus complexe. Aujourd'hui, pour assurer ce service, l'opérateur (commune ou entreprise) doit être habilité par le préfet. A défaut, le prestataire est passible de sanctions pénales. Considérant la taille et les possibilités de notre commune,

compte tenu du fait que nous n'avons qu'un employé, le conseil municipal a décidé d'arrêter totalement le service des pompes funèbres et en particulier la fourniture du corbillard et les prestations d'aide ou de creusement de tombe au cimetière. Seule la surveillance et la coordination

seront assurées dans le cadre des pouvoirs de police du maire en ce domaine.

Dans le même temps, la loi a mis fin au monopole des pompes funèbres. Chacun peut désormais choisir qui il veut sur la liste des entreprises habilitées par le préfet.

